



Echos et Commentaires



La condamnation de Malvy

Voici comment M. Jean Guiraud l'apprécie dans un article de la *Croix*, qui nous paraît modéré et bien judicieux :

Le pays apprendra avec satisfaction la condamnation de M. Malvy. Elle a été prononcée à la suite de minutieuses enquêtes dont fait foi le rapport Pérès et après de nombreuses audiences où les témoins de la défense comme ceux du ministère public se sont exprimés en toute liberté.

M. Malvy a pu employer pour sa justification tous les moyens pour incliner en sa faveur les sentiments de ses juges, amener devant eux quatre présidents de Conseil, se solidarisant avec lui et prononçant en sa faveur des plaidoiries qui ne furent pas sans éloquence, et le représentant de la C. G. T., évoquant, d'ailleurs, à tort les prétendues sympathies de la "classe ouvrière" pour l'accusé.

Cette liberté, ces garanties, nous les avons souhaitées, et tous les sénateurs les ont respectées, depuis l'ami le plus chaud de M. Malvy jusqu'à ceux qui n'avaient jamais eu la moindre sympathie pour sa politique.

Si une pression a été exercée sur la Haute-Cour, elle l'a été en faveur de l'accusé par des journalistes qui, à la suite de M. Hervé, ont menacé les juges de la colère populaire s'ils n'acquittaient pas, et par des hommes politiques qui ont voulu persuader à des sénateurs républicains qu'en condamnant M. Malvy ils condamneraient le régime lui-même.

La Haute-Cour n'a considéré que la justice, et dans toute son indépendance elle a prononcé. Tous les bons citoyens doivent s'incliner devant son jugement et considérer comme liquidée l'affaire Malvy.

Cette sentence produira d'heureux effets.

Elle rappellera au pays que la responsabilité des ministres et des fonctionnaires n'est pas un vain mot, et que le bannissement pour forfaiture attend ceux qui manquent à leur devoir, comme M. Malvy, par faiblesse, incurie ou complaisance coupable. Elle leur apprendra qu'ils n'éviteront pas les justes sanctions en s'abritant, comme l'a fait M. Malvy, ministres, derrière leurs collègues du gouvernement et fonctionnaires, derrière leurs chefs. Les responsabilités collectives ne suppriment pas les responsabilités personnelles.

La Haute-Cour, dans son jugement fortement motivé, a su nettement dégager les celles de M. Malvy.

Si elles ne vont pas jusqu'à la trahison et l'entente directe avec l'ennemi, comme l'en avait accusé M. Daudet, elles n'en sont pas moins fort lourdes. Ses relations d'amitié avec les pires anarchistes, les subsides qu'il leur a donnés pour leur action néfaste, les entraves qu'il a systématiquement apportées à l'œuvre de sécurité nationale, la protection dont il a couvert les publications et les réunions défaitistes, tout cela était son œuvre personnelle, et ses juges ont eu raison de lui en demander un compte personnel.

M. Hervé, dans la *Victoire*, en défendant les actes de M. Malvy, même ses rapports d'intimité avec Almereyda, déclare que ce jugement est aussi un soufflet pour MM. Viviani, Briand, Painlevé et Ribot, qui, dans leurs dépositions, se sont si étroitement solidarisés avec leur ancien collègue.

Nous en convenons.

Cette solidarité, ils l'ont revendiquée hautement, espérant par ce coup d'audace enlever l'acquittement; qu'ils la gardent, maintenant que la condamnation est portée !

Aussi bien ont-ils manqué singulièrement de clairvoyance en ne voyant pas les actes délictueux, criminels même, que commettait leur ministre de l'Intérieur, sous le couvert de leur politique. Leur laisser-aller a permis les faits que la Haute-Cour a flétris et a eu le triste effet de donner, pendant quelque temps, le privilège de l'immovibilité au ministre qui pactisait avec Almereyda, Sébastien Faure et les éléments les plus malfaisants.

M. Hervé, dans son article d'hier dans la *Victoire*, la *Lanterne* et les autres journaux malvystes, essayent déjà d'une diversion anticléricale, comme ils le firent jadis pour Dreyfus, et ils essayent de représenter leur ami comme une victime du "cléricalisme et de la réaction". Nul ne se laissera prendre à cette grossière manœuvre. Les catholiques ne sont au Sénat qu'une infime minorité et, parmi les juges qui ont condamné M. Malvy, figurent en grand nombre des adversaires et même des persécuteurs de nos croyances. Nous, catholiques, nous avons demandé la justice et la vérité aussi bien pour l'accusé que pour l'accusateur, et nous l'avons fait avec une telle impartialité que des esprits malveillants nous en ont fait le reproche.

Non, ce n'est pas un parti, quel qu'il soit, qui a jugé, c'est la justice elle-même.

JEAN GUIRAUD.